

Intervention sur la cession partielle des parts de la Ville dans la SAEMES

Cette délibération prévoit la cession d'une partie des parts de la Ville dans la SAEMES, qui ne sera plus ensuite que tout juste majoritaire à 50%. Certes, le repreneur est une filiale de la SNCF. Mais néanmoins, ce désengagement de la Ville de sa SEM m'inquiète.

Pourquoi décider cette cession alors que la Saemes réalise en 2014 une marge de bénéfice importante ? Que les parkings sont une compétence municipale importante, ainsi qu'une source de revenus non négligeable pour la Ville ? Alors que la Maire affirme par voie de presse vouloir étendre les compétences de la collectivité parisienne, et que la gestion des parkings, sa tarification, dont je conteste nombre d'aspects par ailleurs, est souvent présentée par la Maire comme un élément clé de la politique parisienne de réduction de la pollution atmosphérique ?

Par ailleurs, cette cession intervient dans un contexte de conflits sociaux importants au sein de la SEM, avec des cas de suppressions de postes injustifiés, la suppression d'une prime il y a quelques années, et la dénonciation par l'ensemble des organisations syndicales d'une politique globale de remise en cause des acquis sociaux des salarié-e-s ?

Les salarié-e-s de la Saemes ont des salaires faibles, ils travaillent dans des conditions difficiles, en sous-sol, respirant un air pollué qui provoque une dégradation prématurée de leur santé. Ils étaient présents ce matin devant l'Hôtel de Ville, car ils sont inquiets quant au devenir de leurs emplois, de leurs conditions de travail, des acquis sociaux qu'ils ont réussi à arracher. Quelles réponses, quelles garanties pouvez-vous leur apporter ?

Enfin, même si c'est à Effia, filiale de la SNCF que la Ville cède ses parts dans cette SEM, ce processus de désengagement marque une perte de contrôle de la Ville sur cette SEM et un risque accru de privatisation : que pourrez-vous faire si Effia décide de revendre au privé ses parts ?

Comme à mon habitude, je défends la municipalisation de la gestion des parkings de la Ville. Je vous rappelle que le groupe Vinci pendant ce temps fait des bénéfices nets annuels de plus de 45 millions d'euros nets par an !

La municipalisation des parkings, via des SEM contrôlées par la ville, est la seule voie permettant à la fois d'éviter que de grosses entreprises privées ne réalisent des bénéfices à partir de biens publics, et de conserver un contrôle politique de notre collectivité sur ses parkings, compétence si importante pour Paris dans le contexte

actuel d'urgence climatique et de nécessité de réduire la place de la voiture dans la vie des Parisiennes et des Parisiens !

Je voterai donc contre cette délibération.